

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le  
climat

NOR : DEVN0929355A

Arrêté du 25 MAI 2010

**portant désignation du site Natura 2000  
MASSIF DE FONTAINEBLEAU  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MASSIF DE FONTAINEBLEAU » (zone spéciale de conservation FR1100795) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/125000 ainsi que sur les quinze cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie des territoires suivants :

- dans le département de Seine-et-Marne : Dammarie-les-Lys, La Rochette, Villiers-en-Bière, Chailly-en-Bière, Bois-le-Roi, Barbizon, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Moret-sur-Loing, Noisy-sur-Ecole, Recloses, Samois-sur-Seine, Avon, Saint-Martin-en-Bière, Arbonne-la-Forêt, Thomery, Veneux-les-Sablons, Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Ury,

Achères-la-Forêt, Le Vaudoué, Tousson, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Villiers-sous-Grez, Grez-sur-Loing, Larchant, Saint-Pierre-les-Nemours, Fontaine-le-Port ;  
- Dans le département de l'Essonne : Courances, Milly-la-Forêt .

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 MASSIF DE FONTAINEBLEAU » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Seine-et-Marne, de l'Essonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'énergie,  
de l'énergie, du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'énergie,

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO

## Annexe

### **A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1100795 MASSIF DE FONTAINEBLEAU (zone spéciale de conservation)**

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6120 *	Pelouses calcaires de sables xériques
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )[*sites d'orchidées remarquables]
7210 *	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i>
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180 *	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

#### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

##### Mammifères

1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>

##### Amphibiens et reptiles

1166	Triton crête	<i>Triturus cristatus</i>
------	--------------	---------------------------

##### Poissons

*aucune espèce mentionnée*

##### Invertébrés

1084	*	Barbot	<i>Osmoderma eremita</i>
1078	*	Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>
1071		Fadet des laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>
1088		Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1083		Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1079		Taupin violacé	<i>Limoniscus violaceus</i>

Plantes

1381

Dicrane verte

*Dicranum viride*

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de  
l'énergie, du développement durable et de la mer,  
en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte d'assemblage  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 125 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**



Liberité • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

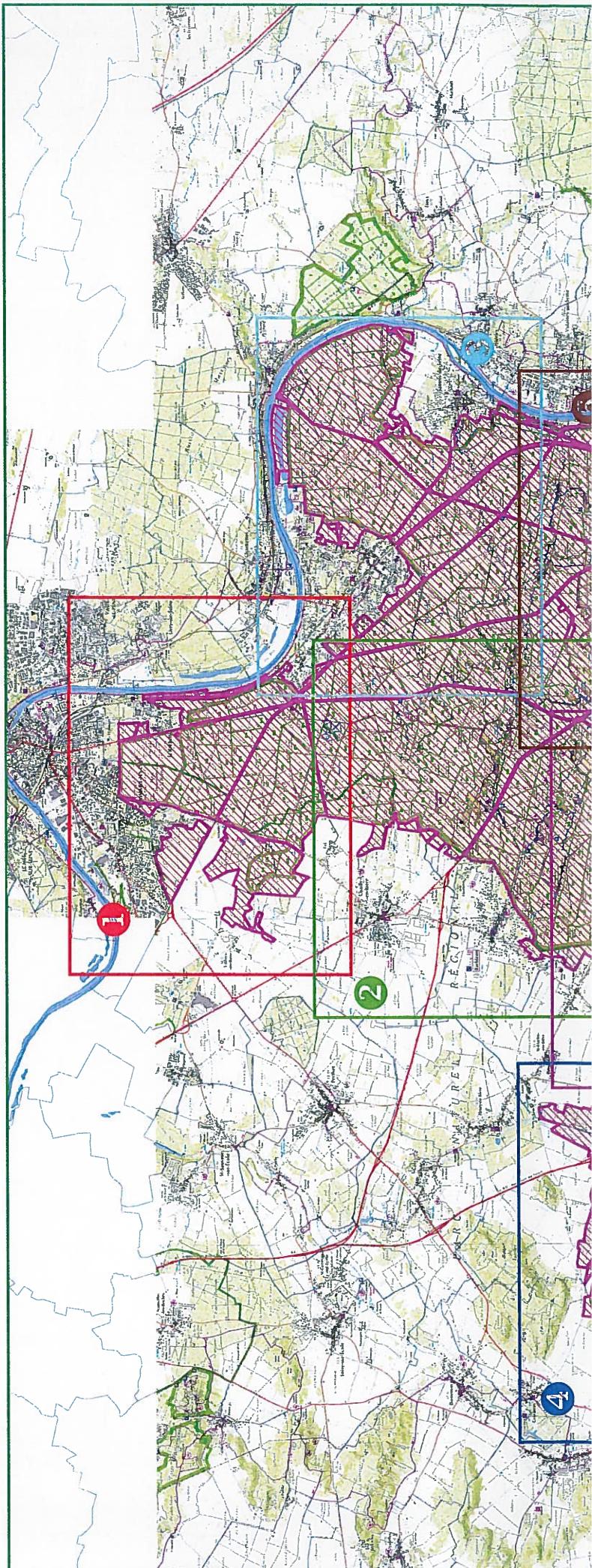
Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°1  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : 25 MAI 2010



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

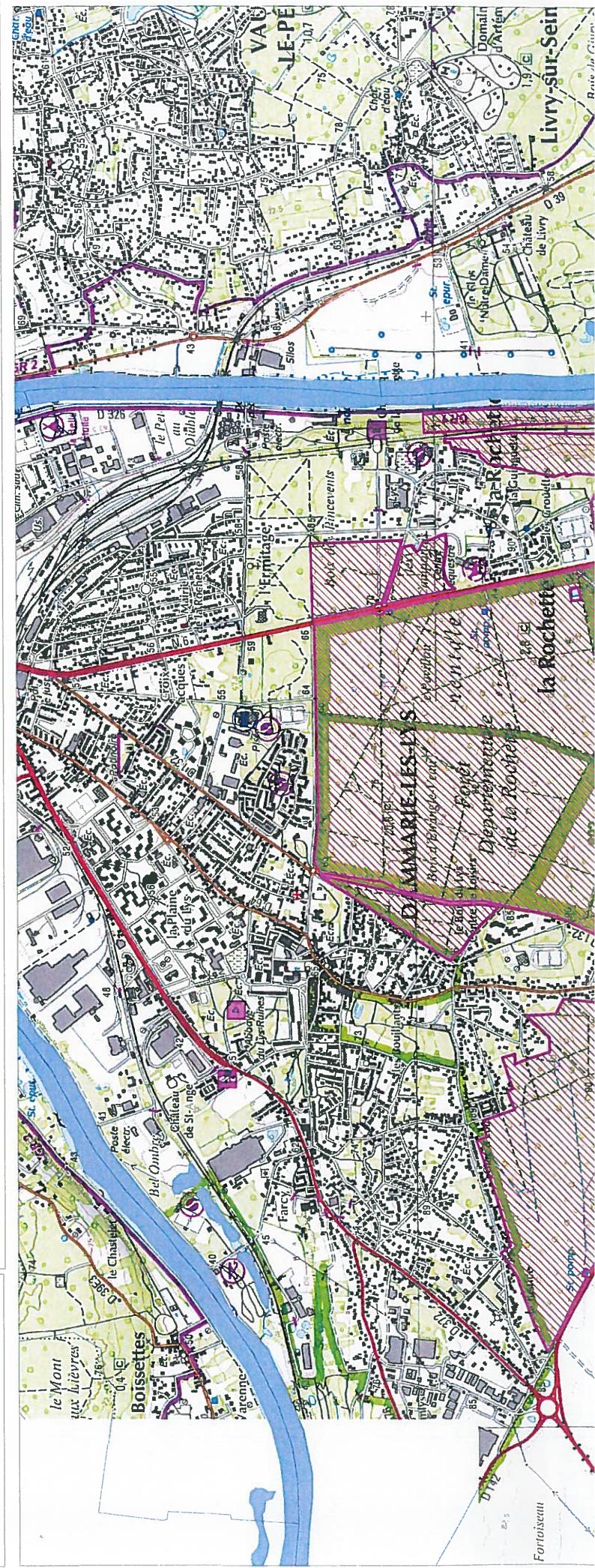
Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

Le ministre d'Etat, ministre de l'environnement,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

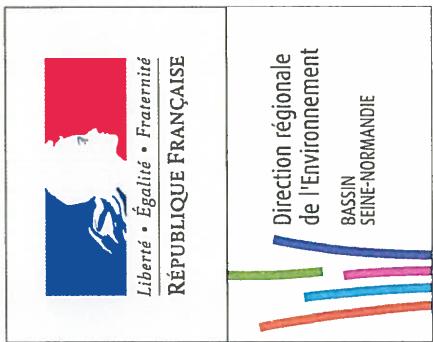
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°2  
FFR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté  
Signé le : 27/03/2013



Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

25 Mai 2010

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'éologie

Deep.

Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°3  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté



25 Mai 2010

Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

## La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°4  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : 25 Mai 2010



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

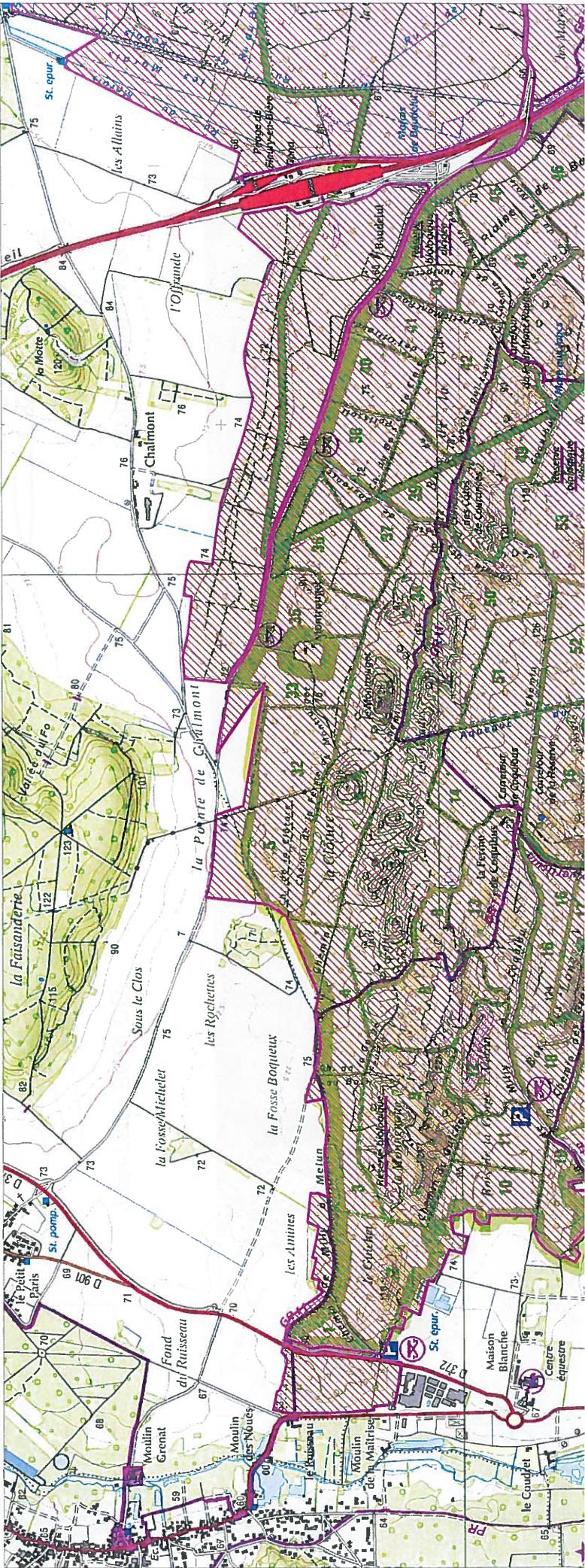


Jean-Louis BORLOO

Le ministre d'Etat, ministre de l'environnement,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°6  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté  
Signé le : 25 Mai 2010



Le ministre d'État, ministre de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'environnement

Deep.

Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°7  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : 25 MAI 2010



Liberie • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

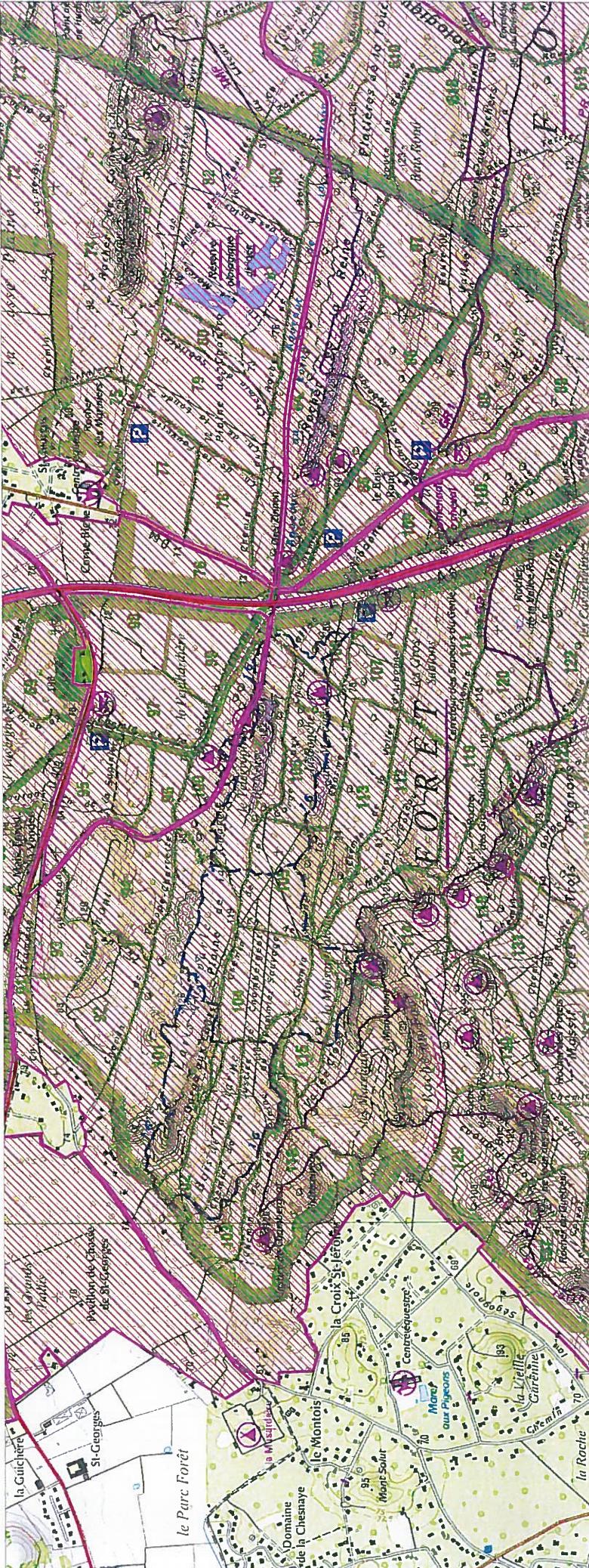
Direction régionale  
de l'Environnement  
BASIN  
SEINE-NORMANDIE

Le ministre d'État, ministre de l'énergie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

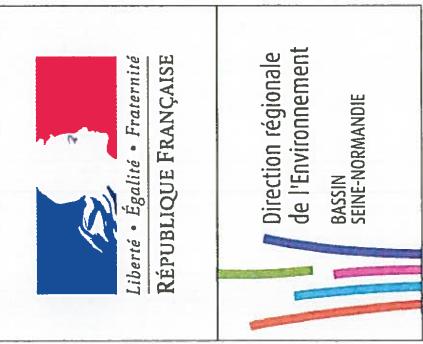
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'environnement

Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°8  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté  
signé le :



25 Mai 2010

Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

## La secrétaire d'État chargée de l'éologie

Chantal JOUANNO

Deep.

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°9  
FFR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté  
Signé le : 05 mai 2011



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Direction régionale  
de l'Environnement  
**BASSIN**  
**SEINE-NORMANDIE**

25 Mai 2010

Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

## La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Deep.

Chantal JOUANNO

The image shows a detailed topographic and administrative map of Paris and its suburbs. The map is oriented with cardinal directions: Nord (North) at the top left, Est (East) at the top right, Ouest (West) at the bottom left, and Sud (South) at the bottom right. A grid system is overlaid on the map, with horizontal and vertical lines intersecting at various points. Numerous green numbers, ranging from 100 to 150, are scattered across the map, often marking specific locations or landmarks. A large green circle highlights the 'Bois de Boulogne' area in the western part of the map. A pink shaded region covers parts of the northern and eastern districts, including the 'Bois de Vincennes' and 'Bois de Boulogne'. A blue shaded area is located in the southern part of the map. The map also includes a legend at the bottom right, which provides information about the symbols used for roads, water bodies, and other geographical features.

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°10  
FFR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté d'  
Signé le : 25 mai 2014



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département  
Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

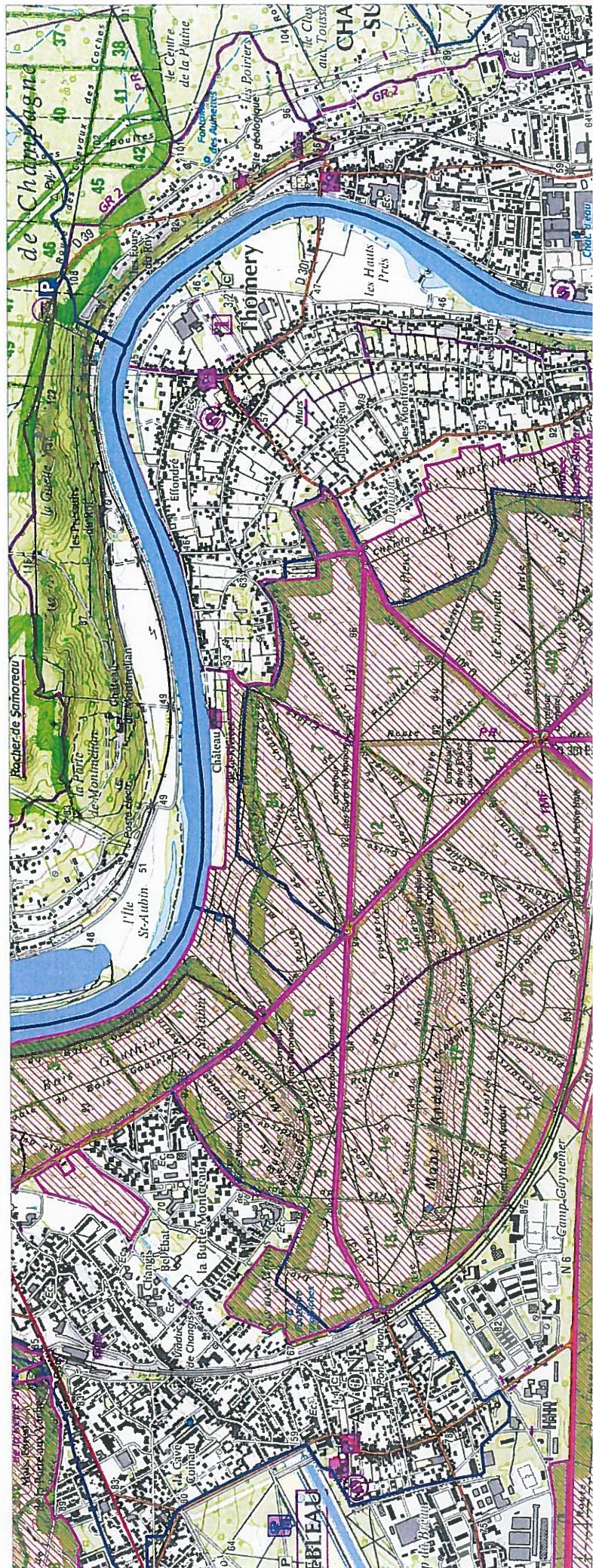
Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

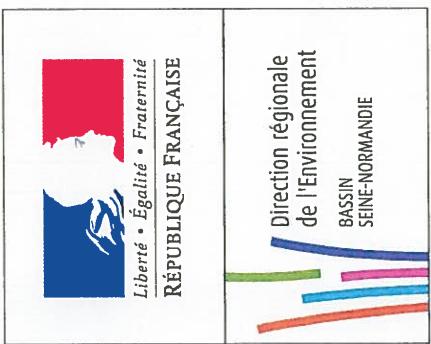
La secrétaire d'État chargée de l'environnement

Chantal JOUANNO

Deep.



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°01  
FFR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté  
Signé le : 25 MAI 2001



Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

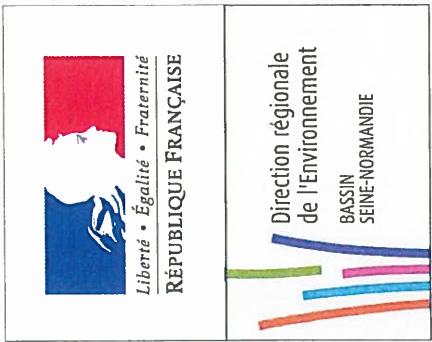
## La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

Deep.

This is a detailed topographic map of a rural area in France, likely from the early 20th century. The map shows a variety of terrain types, including fields, woods, and water bodies. Contour lines indicate elevation changes across the landscape. Numerous place names are labeled throughout the map, such as 'le Vaudoué', 'le Point du Jour', 'la Grande Pièce de Poisereau', 'la Fosse', 'la Hallonnière', 'l'Épine', and 'la Loge aux Bergers'. The map also features several roads, including the D63 and D83, and various property boundaries marked by purple lines. A compass rose is located in the bottom left corner, and a scale bar is in the bottom right corner.

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°02  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté d'...



La secrétaire d'État chargée de l'environnement

25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Deep.

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°0 3  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : 25 MAI 2010



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



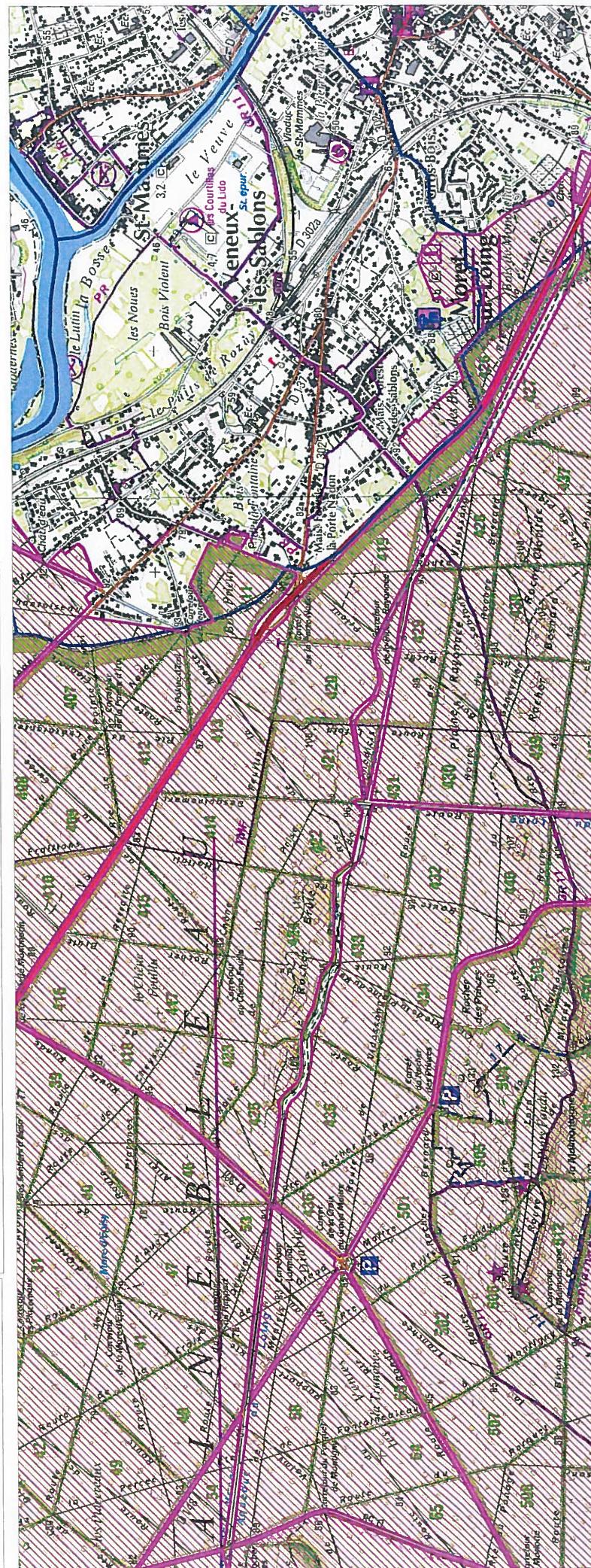
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

25 MAI 2010

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°04  
EB 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) an

Signé le : 25 Mai 2010

Le ministre d'État, ministre de l'environnement,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Direction régionale  
de l'Environnement  
**BASSIN  
SEINE-NORMANDIE**

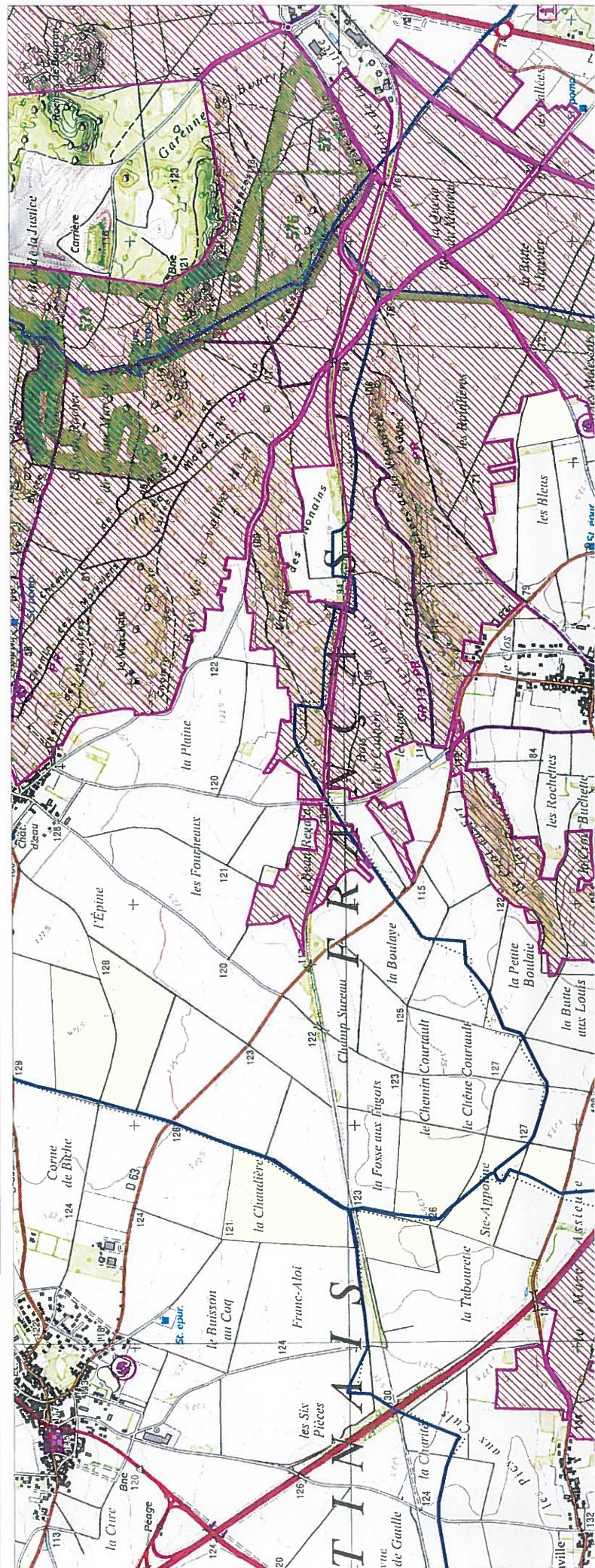
25 Mai 2010

Jean-Louis BORLOO

## La secrétaire d'État chargée de l'éologie

Chantal JOUANNO

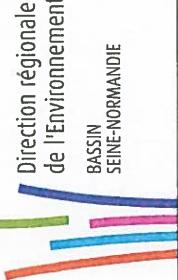
Deep.



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°05  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté d  
Signé le : 25 mai 2011



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



Le ministre d'État, ministre de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

Deep.